

...le contrôle budgétaire relatif aux

MESURES D'URGENCE DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

Communication de M. Jean Bizet, rapporteur spécial de la mission « Investissements d'avenir » et M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur », entendue par la commission des finances le 30 septembre 2020.

1. LA MISE EN PLACE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS DE DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE A TÉMOIGNÉ DE LA RÉACTIVITÉ DES POUVOIRS PUBLICS

A. UNE RÉPONSE À LA CRISE PAR LA RECHERCHE IMPULSÉE PAR LE CONSORTIUM REACTING

Mis en en place par l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), regroupant neuf acteurs académiques essentiels¹ et piloté par l'Inserm, le consortium ReactING est chargé de coordonner la recherche rapide française pour faire face aux crises sanitaires liées aux maladies infectieuses.

Dès la mi-janvier, celui-ci s'est mobilisé sur la question de la Covid-19, pour adopter début février un agenda stratégique de recherche. Le ministère de l'enseignement supérieur et de l'innovation (MESRI) et le ministère des solidarités et de la santé (MSS) l'ont rapidement doté de crédits supplémentaires lui permettant de renforcer ses moyens de fonctionnement et de préfinancer à hauteur de **1,1 million d'euros**, le lancement début mars de 20 projets de recherche prioritaires articulés autour de quatre thématiques : recherche à visée diagnostique, clinique et thérapeutique, recherche en épidémiologie, recherche fondamentale et recherche en sciences humaines et sociales. Parmi ces projets, on trouve notamment l'**essai clinique Discovery** (200 000 euros) dont l'objectif est de tester l'efficacité et la sécurité de molécules repositionnées dans l'indication de Covid-19 nécessitant une hospitalisation. Ces projets ont ensuite été redirigés vers d'autres guichets de financement dans le cadre des appels à projets lancés en réponse à la crise.

B. DES APPELS À PROJETS DE RECHERCHE LANCÉS « TOUS AZIMUTS » DÈS LE DÉCLENCHEMENT DE LA CRISE

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé le **6 mars** son appel à projets (AAP) « **Flash-Covid** », initialement doté de **3 millions d'euros**. Des contributions ultérieures du MESRI, des régions, de la Fondation pour la recherche médicale et de la fondation de France ont permis de porter *in fine* ce total à **17,7 millions d'euros**. Les projets doivent cibler l'acquisition de connaissances avec un impact potentiel attendu dans les 18 mois suivant le financement (tickets de 200 000 euros maximum) et s'inscrire dans les quatre axes suggérés par l'Organisation

¹ L'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut Pasteur, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'institut national de la recherche en informatique et automatique (INRIA), l'institut de recherche et de développement (IRD), la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires.

mondiale de la santé (OMS) : études épidémiologiques translationnelles, physiopathogénie de la maladie, mesures de prévention et de contrôle de l'infection en milieu de soins et éthique.

L'ANR a ensuite lancé en avril un second AAP, intitulé « **Recherche-action Covid** », qui est ouvert en continu jusqu'au 28 octobre avec plusieurs vagues d'évaluation pour opérer une sélection au fil de l'eau des projets. 6 vagues d'évaluations ont eu lieu à ce jour, donnant lieu à 5,3 millions d'euros de financements. Le budget total de l'AAP est estimé **entre 11 et 12,5 millions d'euros**.

Les **programmes hospitaliers de recherche clinique** (PHRC) de la direction générale de l'offre de soins ont été dotés d'une enveloppe de 31 millions d'euros pour financer des projets de recherche médicale en réponse à la crise, et notamment les essais cliniques, dont *Discovery* (3,8 millions d'euros).

Bpifrance a lancé le 31 mars un AAP spécifique à la crise sanitaire dans le cadre de l'action « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité » (PSPC) du **programme d'investissements d'avenir (PIA)**. Doté d'un **budget initial de 50 millions d'euros (auquel s'ajoutent une réserve de 30 millions d'euros et la possibilité de dégager davantage de moyens si des projets importants le justifiaient)**, le dispositif permet le financement par subventions ou avances remboursables de projets d'ampleur (assiette supérieure à 4 millions d'euros) visant le développement de solutions thérapeutiques à visée préventive ou curative et comprend des essais cliniques sur le sol français.

Enfin, d'autres appels à projets de recherche de moindre ampleur et poursuivant des objectifs plus sectoriels ont été lancés, notamment : par **l'Agence d'innovation de défense (AID) (10 millions d'euros)**, visant à financer dans un délai très bref des projets de recherche de solutions innovantes d'ordre technologique, organisationnel, managérial ou d'adaptation de processus industriels en réponse à la crise ; par **l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) (6,1 millions d'euros¹)**, visant à soutenir en urgence la recherche sur la Covid-19 dans les pays à ressources limitées ; ou encore par la **caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) (1,3 million d'euros)**, visant à tirer les enseignements de la crise pour améliorer l'accompagnement des personnes dépendantes.

C. LES FINANCEMENTS ONT PORTÉ SUR DES DOMAINES DE RECHERCHE VARIÉS

Si certains AAP ont un objet exclusivement médical (PSPC de Bpifrance, PHRC), la grande variété des disciplines de recherche ayant fait l'objet d'un financement public dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire peut être notée.

Parmi les projets soutenus, on trouve également des **projets de recherche fondamentale** visant à mieux comprendre le virus ainsi que des **études épidémiologiques**, qui sont indispensables aussi bien pour améliorer la gestion de la crise actuelle que dans la perspective de futures épidémies. Peuvent à cet égard être cités :

- le **projet EpiCoV**, porté par l'Inserm et ses partenaires de recherche et de surveillance (Insee, Drees, Santé publique France, CNRS, INED, Université Paris-Saclay) en association étroite avec les collectivités territoriales, visant à fournir une cartographie globale et scientifiquement fiable du statut immunitaire de la population et de sa dynamique, devant être doté de plus de 30 millions d'euros sur plusieurs années (dont 9,4 millions d'euros supportés par l'Inserm en 2020) ;
- le **projet OBEPINE**, doté de 3 millions d'euros en 2020 par le ministère de la recherche, qui rassemble 7 laboratoires dans le but de déployer un réseau de surveillance du virus dans les eaux usées.

¹ Montant incluant des contributions du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (1,2 million d'euros) ainsi que de l'Agence française du développement, d'Expertise France et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

On relèvera aussi l'attention donnée aux projets de recherche en **sciences humaines et sociales**, qui représentent à ce jour environ 20 % des financements octroyés par l'ANR dans le cadre de ses appels à projets « Covid ». Sans nier ce que celles-ci peuvent apporter dans la réponse à la crise, cela semble tout de même constituer une spécificité française par rapport à l'Allemagne ou aux États-Unis, qui ont concentré leurs efforts sur le volet biomédical.

**Répartition des financements alloués dans le cadre des appels à projets de l'ANR
au 15 septembre 2020**

(en millions d'euros et en %)

Axes Flash-Covid-19 + 6 vagues Ra-Covid-19	Budget Flash Covid-19	Budgets 6 vagues RA-Covid-19	Budget total	Budget par axe
Études épidémiologiques et translationnelles	3,38	1,12	4,5	19,6%
Physiopathogénie de la maladie	7,44	2,04	9,48	41,3%
Prévention et Contrôle de l'infection	3,37	0,54	3,91	17,1%
Éthique, sciences humaines et sociales associées à la réponse	3,49	1,25	4,74	20,7%
Enjeux globaux de la pandémie	-	0,30	0,30	1,3%
TOTAL en M€	17,68	5,25	22,93	

Source : réponse au questionnaire des rapporteurs

D. LES DISPOSITIFS LANCÉS PAR L'ÉTAT POUR LA RECHERCHE EN RÉPONSE À LA CRISE REPRÉSENTENT UN EFFORT FINANCIER DE PLUS DE 180 MILLIONS D'EUROS, FINANCÉ À BUDGET CONSTANT

S'il est difficile, eu égard à la multiplicité des financeurs, de déterminer avec exactitude le montant total mobilisé par l'État et ses opérateurs au titre des nouveaux dispositifs de recherche en réponse à la crise, celui-ci est estimé à **un peu plus de 180 millions d'euros**. Il convient de préciser que ces moyens ont été débloqués par prélèvements sur réserves ou redéploiements, **sans ouverture de crédits supplémentaires** en loi de finance rectificative.

Le MESRI a contribué à hauteur de 50 millions d'euros à cet effort, en mettant en place un **fonds d'urgence** lui permettant d'être réactif et de financer à très court terme toute une gamme d'actions, telles que :

- le cofinancement des appels à projets « Covid » lancés par l'ANR (14 millions d'euros à date) et l'ANRS (1,2 million d'euros) ;
- une contribution au financement de travaux de recherche vaccinale prioritaires (5,5 millions d'euros) ;
- le financement de petites initiatives de recherche de très court-terme ne s'inscrivant pas nécessairement dans le cadre des AAP existants ;
- Le co-financement des AAP « Résilience Grand Est » et « Résilience Hauts-de-France » (1 million d'euros chacun) lancés en partenariat avec les conseils régionaux ;
- une contribution française à l'appel international « *European and developing countries Clinical Trials Partnerships* » visant à appuyer la recherche médicale dans les pays en développement (EDCTP) (1 million d'euros).

Les dispositifs de recherche en réponse à la crise lancés par l'État et ses opérateurs

(en millions d'euros)

Financier	Dispositif	Montant
Bpifrance	Appel à projets "Programmes structurants pour la compétitivité - Spécial Covid-19" (PIA)	80
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Fonds d'urgence	50
Agence nationale de la recherche	Dotations initiales à l'appel à projets "Flash-Covid"	3
Ministère des solidarités et de la santé	Programmes hospitaliers pour la recherche clinique	31
Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales	Appel à projets "Covid-19 Sud"	6,1
Agence d'innovation de défense	Appel à projet de « solutions innovantes pour lutter contre le Covid-20 »	10
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	Appel à projet "Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 pour améliorer l'accompagnement des personnes"	1,3
TOTAL		181,4

Source : commission des finances du Sénat

Au-delà des dispositifs et AAP *ad hoc*, le lancement des projets de recherche en lien avec la crise a pu entraîner des dépenses restées à la charge des organismes de recherche tels que l'Inserm au titre des projets EpiCoV (9,4 millions d'euros) et Discovery (0,9 million d'euros). Il est également à noter que l'Inserm a bénéficié d'une contribution de **l'Agence française du développement** pour le financement du projet APHRO-CoV visant à fournir un appui au renforcement de la recherche sur la Covid-19 en Afrique (1,5 million d'euros).

La mobilisation du PIA en réponse à la crise sanitaire et économique

La contribution du PIA à la réponse à la crise sanitaire dépasse le champ de la recherche.

En premier lieu, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) doté d'une enveloppe de **120 millions d'euros** a pour objet de financer le **développement rapide de nouvelles capacités de production de médicaments impliqués dans la prise en charge des malades de la Covid-19**, dans une logique de souveraineté sanitaire.

L'ensemble des annonces du SGPI en lien avec la crise, incluant les mesures évoquées et diverses actions de soutien à l'écosystème de l'innovation représente une masse financière globale de **1,5 milliard d'euros**. Ce montant doit être relativisé puisqu'il ne s'agit que d'enveloppes déjà votées qui sont soit redéployées soit consommées de façon accélérée.

En second lieu, il faut ajouter le **décaissement anticipé de 250 millions d'euros d'aides à l'innovation** déjà attribuées et le report d'échéances de remboursement d'avances remboursables déjà versées.

E. UN EFFORT NATIONAL QUI S'INSCRIT ET DOIT CONTINUER DE S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE

L'Union européenne a également mobilisé différents instruments de soutien à la recherche en réponse à la crise, qui ont permis le financement de nombreux projets incluant ou coordonnés par des acteurs français :

- le programme **Horizon 2020** a lancé deux appels à projets, l'un centré sur la recherche clinique et de santé publique (**47,5 millions d'euros**) soutenant 17 projets dont 8 comportant des partenaires français et un coordonné par un acteur français et l'autre visant à soutenir la recherche afin de faire face à la crise sanitaire en général (**128 millions d'euros**) qui a permis de soutenir 23 projets, dont 1 coordonné par des acteurs français ;
- le **Conseil européen de l'innovation (CEI)** a financé 36 projets innovants matures dans des entreprises (dont 4 françaises) dont les résultats sont susceptibles d'être rapidement mis en œuvre pour lutter contre la pandémie (**166 millions d'euros**) ;
- **l'initiative européenne pour les médicaments innovants (IMI)** soutient 8 projets, dont 5 projets incluant des acteurs français, et en particulier un pour lequel l'équipe française assure la coordination pour **117 millions d'euros** (dont 45 millions d'euros de la fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques - EFPIA).

En matière **d'essais cliniques**, l'exemple de l'essai Discovery, initié par la France et étendu à 13 pays européens, a montré que la coopération européenne restait largement perfectible. Coordonné par l'Inserm et doté de 11 millions d'euros, le projet s'est heurté à la lenteur de certains de nos partenaires européens à y inclure un nombre satisfaisant de groupes de patients. Cela est pour partie imputable à l'hétérogénéité des normes régissant les essais cliniques dans les différents États membres mais aussi, à une insuffisance de confiance réciproque.

La crise montre enfin qu'un effort commun est indispensable en matière de vaccins contre la Covid-19.

Pris isolément, aucun État membre n'est en mesure d'apporter aux industriels un soutien déterminant pour financer à la fois la recherche, les essais et enfin la production massive de doses de vaccins. Face à ce constat, la Commission européenne a indiqué qu'elle entendait mobiliser une partie significative des **2,7 milliards d'euros** débloqués au titre **de l'instrument d'aide d'urgence** pour soutenir les entreprises dans la mise au point et la production rapides d'un vaccin en échange du droit d'acheter un nombre défini de doses de vaccin dans un délai donné et à un prix donné, une partie des coûts initiaux étant supportés par les producteurs de vaccins. La Commission européenne fournit également des garanties à la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de ses instruments financiers, tels que le dispositif InnovFin d'Horizon 2020, le Fonds européen pour les investissements stratégiques et le futur programme InvestEU, ce qui permet à la BEI d'offrir des conditions extrêmement intéressantes sur les produits financiers proposés pour la mise au point de vaccins et les activités de fabrication connexes¹.

L'effort européen en la matière reste bien en deçà de celui consenti par les **États-Unis**, qui ont mobilisé **10,8 milliards d'euros** pour la recherche et la production de vaccins.

¹ « Stratégie européenne concernant les vaccins contre la COVID-19 », Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et à la Banque européenne d'investissement, COM(2020) 245 final, 17 juin 2020.

2. LA NÉCESSITÉ DE RATIONALISER ET DE RENFORCER LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE FACE AUX CRISES ÉPIDÉMIQUES

A. LES APPELS À PROJETS DEVRAIENT S'OUVRIRE DAVANTAGE AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE PRIVÉE

Si le recul manque pour mener une évaluation globale des dispositifs lancés en réponse à la crise, les rapporteurs ont pu constater **la difficulté pour les acteurs de la recherche privée et en particulier pour les start-up dites « biotech » de trouver leur place dans le maquis des appels à projets**. À titre d'exemple sur les 86 premiers projets sélectionnés par l'ANR (liste principale de l'AAP « *Flash Covid* »), 42 étaient portés par des équipes du seul Inserm.

Sans rien enlever à l'excellence de nos organismes de recherche publique, les rapporteurs considèrent que recherche privée est tout aussi légitime pour participer à la lutte contre le virus. Or, le prisme souvent très académique de la plupart des appels à projets conduit bien souvent à l'exclusion *de facto*.

Le témoignage des dirigeants de start-up engagées dans la lutte contre le virus entendus par les rapporteurs spéciaux

• XENOTHERA : une biotech spécialisée dans la recherche en médicaments innovants

Les rapporteurs ont entendu le témoignage préoccupant de la présidente de XENOTHERA, une « biothech » nantaise ayant développé un traitement prometteur à base d'anticorps contre la Covid-19 : le XAV-19. Celle-ci leur a décrit dans le détail le parcours du combattant qui a été le sien pour faire valoir son projet auprès de l'ANR et de de REACTing, le manque d'écoute auquel elle s'est heurtée, et l'absence de motivation des refus voire, dans certains cas, l'absence de réponse tout court. Alors que la région s'est montrée réactive et l'a soutenue dès la première heure, il a fallu attendre l'été pour obtenir un soutien de l'État, via le PIA et Bpifrance, où la compréhension des enjeux et des réalités d'une start-up est sans doute meilleure. Le consortium que XENOTHERA a formé autour du projet avec le Centre hospitalo-universitaire et l'université de Nantes, intitulé POLYCOR, a ainsi bénéficié d'un soutien de près de 8 millions d'euros dans le cadre du PSPC.

• OWKIN : une start-up spécialisée dans l'intelligence artificielle pour la recherche médicale

Cette entreprise a mis en place une plateforme visant à fédérer les acteurs de la recherche publique et privée par-delà les frontières et favoriser la recherche collaborative en permettant une exploitation en commun de leurs données. Cet exemple montre la capacité de la recherche privée à s'auto-organiser autour d'objectifs d'intérêt général, même si encore trop de structures et de chercheurs tendent à conserver le monopole sur leurs données. Le rôle de la puissance publique ne se limite pas à celui d'un financeur, elle doit aussi pouvoir accompagner ce type d'initiatives en favorisant le développement de systèmes fédératifs et l'interopérabilité des données de santé¹.

¹ On peut relever avec satisfaction qu'à ce sujet, de nombreux acteurs majeurs de la recherche française, mais aussi la Commission européenne, ont été signataires de la déclaration internationale sur le partage des données de la recherche sur la Covid-19 lancée par la fondation britannique Wellcome, consultable à cette adresse : <https://wellcome.ac.uk/coronavirus-covid-19/open-data>.

B. UNE GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE DE CRISE À RATIONALISER

1. Trop de projets ?

Au-delà des risques de dispersion des moyens publics et de saupoudrage, le financement d'un grand nombre de projets peut être préjudiciable à leur pleine efficacité.

Ce constat s'applique tout particulièrement aux **essais cliniques**. Plus d'une centaine d'essais ont été lancés, devant ainsi se « partager » un stock de patients en diminution, ce dont on pouvait bien sûr se réjouir par ailleurs. Il aurait été préférable d'inclure un maximum de cohortes dans un nombre plus restreint d'essais.

2. Trop d'initiatives ?

Le nombre d'appels à projets de recherche a également été très important, au détriment de la lisibilité de l'action publique pour les porteurs de projets.

L'initiative de créer à la fin du mois d'avril un site internet recensant l'ensemble des guichets de financement de la recherche et de l'innovation en réponse à la crise afin d'orienter les porteurs de projets, dont le back-office est assuré par le SGPI, était bienvenue, mais tardive et surtout révélatrice de cette complexité¹.

En **Allemagne**, le ministère de la recherche a lancé un unique appel à projets de 15 millions d'euros début mars, centré sur la réponse thérapeutique et la connaissance du virus. L'essentiel de l'effort a porté sur un renforcement global des moyens de la recherche médicale (150 millions d'euros) pour lui permettre de mettre en place une « task force Covid-19 » d'ampleur nationale et d'établir une infrastructure centrale de recherche incluant une base de données nationale sur les patients atteints de la Covid-19².

3. Trop d'instances décisionnelles ?

Le grand nombre de dispositifs de recherche créés en réponse à la crise sanitaire est le révélateur d'un **problème structurel d'éclatement du financement public de la recherche en France**.

Soucieux d'être réactifs face à la crise, les différents ministères impliqués dans la politique de la recherche ont lancé leurs propres dispositifs de financement en ordre dispersé. La coordination interministérielle a fait défaut, faute de structure apte à l'organiser dès le début de la crise. Celle-ci est pourtant indispensable pour rationaliser le financement des projets.

Le 24 mars 2020, une institution *ad hoc* a été installée : le **comité analyse recherche expertise (CARE)** a été installé, dont le rôle, présenté comme complémentaire à celui de REACTing ou encore du Conseil scientifique, est d'éclairer les décideurs publics sur les grandes priorités scientifiques qu'il faut développer à court-terme en réponse à la crise. Pour autant, chaque financeur a conservé la main sur ses processus de sélection des projets et d'attribution de financements.

La gestion de la recherche crise aux États-Unis paraît ainsi en tout point opposée celle de la France avec une instance unique – la BARDA³ – chargée de fixer les priorités de recherche face à la crise et de financer les projets qui y répondent, et qui a déployé des moyens très importants (11,8 milliards d'euros) sur seulement 63 projets de recherche médicale et de développement de capacités opérationnelles issus principalement de la recherche privée. L'essentiel des moyens a concerné la mise au point et la production de vaccins (10,8 milliards d'euros).

¹ Ce site est accessible à l'adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/soutien-a-l-innovation>.

² Une synthèse des mesures prises par le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche allemand est consultable en anglais à l'adresse suivante : https://www.bmbf.de/files/b_sch_052_20_Faktenblatt_Ma%C3%9Fnahmen_Corona-Krise_20200504_2.pdf.

³ *Biomedical Advanced Research and Development Authority*.

Les projets financés par la BARDA en réponse à la crise sanitaire aux États-Unis

Types de projets	Nombre de projets	Montants financés (en millions d'euros)
Vaccins	7	10 799,0
Diagnostic	32	112,3
Recherche thérapeutique	9	839,4
Déploiement rapide de capacités opérationnelles	10	11,1
Autre	5	37,3
Total	63	11 799,1

Source : commission des finances du Sénat d'après le site Internet de la BARDA

Suite à une note du CARE du 13 avril 2020 sur la gouvernance et la structuration du paysage de la recherche française en situation de crise infectieuse émergente, une analyse détaillée de la situation sur ce point a été commanditée par le Gouvernement.

Le ministère de la recherche a indiqué aux rapporteurs que des réflexions étaient en cours concernant élargissement du champ d'action de l'ANRS, avec notamment une intégration de REACTing, pour en faire une agence de recherche en maladies infectieuses émergentes qui définirait d'une seule voix les priorités en la matière. Le projet a déjà été présenté au Conseil d'orientation de l'ANRS en juillet et le sera en octobre 2020 au Conseil d'Administration de l'Inserm. La nouvelle agence pourrait voir le jour début 2021.

Ce projet va dans le bon sens, mais ne paraît pas remettre fondamentalement en cause la dispersion des guichets de financements. La mise en place d'un guichet unique est bien sûr à envisager, dans un souci de simplicité et de lisibilité pour les porteurs de projets. Elle présente néanmoins un risque pour ce qui concerne la question de l'inclusion de la recherche privée, vis-à-vis de laquelle Bpifrance par exemple a démontré qu'il restait un interlocuteur pertinent. Une pluralité de financeurs peut toujours être envisagée, à condition de renforcer la coordination et la complémentarité des différents AAP sous l'égide d'une agence unique.

C. UN RENFORCEMENT DES MOYENS DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ À ACCÉLÉRER

Comme l'a rappelé dans ses conclusions le groupe de travail Covid-19 « Recherche » de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, « **le temps de la recherche et de la science n'est pas celui de l'immédiateté des médias et des réseaux sociaux** »¹.

L'effort de renforcement de notre écosystème de recherche face aux maladies infectieuses doit être structurel et ainsi s'inscrire dans la durée.

¹ Conclusions du groupe de travail Covid-19 « Recherche » de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, 11 juin 2019, consultables à cette adresse : http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_culturelles/documents/GT_Recherche_restitution_trav_aux_VF.pdf.

Le Président de la République s'est engagé, dans le cadre de la Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, à augmenter de 1 milliard d'euros le budget annuel global de la recherche dans le domaine du vivant et de la santé¹. Cette augmentation doit concerner le financement de projets mais également les infrastructures, les rémunérations, et les moyens de fonctionnement des laboratoires.

Cet effort est d'autant plus nécessaire que les moyens qui lui sont alloués, certes conséquents – environ 1,2 milliard d'euros annuels - n'ont guère évolué depuis environ 10 ans. Il convient de le mener dans les meilleurs délais, et la période de programmation actuellement envisagée, qui nous amène jusqu'en 2030, paraît à cet égard trop longue. En tout état de cause, le Parlement devra se montrer attentif au respect de cet engagement.

Les recommandations des rapporteurs spéciaux

1. **Poursuivre les réflexions visant à intégrer REACTing au sein de l'ANRS pour en faire une agence de référence pour la recherche sur les maladies infectieuses émergentes, qui serait chargée, en situation de crise épidémique, de fixer les grandes priorités de la recherche et de coordonner la mise en œuvre des différents appels à projets lancés en réponse à celle-ci ;**
2. **Privilégier une concentration des moyens sur un nombre plus restreint de projets, notamment en matière d'essais cliniques ;**
3. **Veiller à rendre les appels à projets plus inclusifs pour les acteurs de la recherche privée ;**
4. **Accélérer la trajectoire d'augmentation de 1 milliard d'euros des moyens de la recherche en sciences du vivant et de la santé par rapport à l'horizon actuel du projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche.**



Jean Bizet

Rapporteur
Sénateur (Les
Républicains)
de la Manche



**Jean-François
Rapin**

Rapporteur
Sénateur (Les
Républicains)
du Pas-de-
Calais)

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28

¹ Ministère de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, dossier de presse « 5 milliards d'euros pour permettre à la recherche de relever les défis d'aujourd'hui et de demain », 19 mars 2020, consultable à cette adresse : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Covid-19/07/8/DP_5_milliards_d_euros_recherche_1269078.pdf.

Annexe :

Liste des personnes entendues par les rapporteurs spéciaux

Secrétariat général pour l'investissement :

- M. Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement.

Direction générale de la recherche et de l'innovation :

- M. Bernard LARROUTUROU, directeur général ;

- M. Nicolas CHAILLET, chef du service de la stratégie, de la recherche et de l'innovation, adjoint au directeur général.

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

- M. Gilles BLOCH, président-directeur général ;

- Mme Anne-Sophie ETZOL, chargée de relations institutionnelles.

XENOTHERA :

- Mme Odile DUVAUX, présidente.

OWKIN :

- M. Michaël PRESSIGOUT, *Head of Growth*.